

L'OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

Tout savoir sur les drogues en Europe

ORIGINE ET MANDAT

Qu'est-ce que l'OEDT ?

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT) est l'une des 11 agences européennes indépendantes créées pour traiter de questions spécifiques allant de l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement à la lutte contre le racisme et les drogues. L'objectif commun des agences est de décentraliser jusqu'à un certain niveau les activités de l'Union européenne et de développer un savoir-faire scientifique ou technique dans des domaines particuliers.

Pourquoi l'Observatoire a-t-il été créé ?

L'Observatoire a été créé en réponse à l'accroissement des problèmes de drogue en Europe et à la demande des institutions et de l'opinion publique qui voulaient obtenir une image claire et précise de ce phénomène dans l'Union européenne. La mission de l'Observatoire est d'apporter aux citoyens, aux professionnels et aux hommes politiques européens les informations nécessaires pour mener une action appropriée face à la drogue.

Qui était l'instigateur de sa création ?

L'Observatoire est né d'une proposition faite en octobre 1989 par l'ancien président français, François Mitterrand, aux chefs d'État et de gouvernement de la Communauté européenne ainsi qu'au président de la Commission européenne. Alors que les initiatives précédentes pour faire face aux problèmes de drogue s'inscrivaient dans un contexte purement inter-gouvernemental et en dehors du Traité de Rome, la proposition de François Mitterrand prévoyait une coordination politique centrée autour des États membres et de la Communauté européenne ainsi que la création d'un observatoire européen des drogues. Ces mesures constituaient une étape décisive dans l'histoire de la lutte européenne contre la drogue.

Quand l'Observatoire a-t-il été créé ?

Le 8 février 1993, le règlement européen (CEE) N° 302/93 adopté à Bruxelles, créait officiellement l'OEDT. Le 29 octobre de la même année, le Conseil européen fixait le lieu d'implantation de l'Observatoire à Lisbonne et le règlement entrerait en vigueur le jour suivant. L'OEDT s'est installé et devenu opérationnel au début de 1995.

Le contexte européen

À la suite de la proposition de François Mitterrand, un groupe politique *ad hoc*, le Comité Européen de Lutte Anti-Drogues (CELAD), a été créé en 1989 réunissant les coordinateurs nationaux en charge des questions de drogues de tous les États membres de la Communauté européenne. Ce groupe a établi le premier plan d'action européen de lutte contre la drogue adopté en 1990 lors du Conseil européen de Rome. Malgré l'absence de compétences de la Communauté européenne à cette époque dans le domaine des drogues, le plan d'action a émis des recommandations visant à réduire la demande de drogues, lutter contre le trafic illégal et améliorer la coordination au niveau des États membres. Ces initiatives ont préparé la voie à un réel pouvoir institutionnel lorsque, en 1993, le Traité de Maastricht sur l'Union européenne a, pour la première fois, inclus les drogues dans un accord de l'UE. Le Traité de Maastricht était une considérable avancée dans les efforts européens de lutte contre la drogue, plaçant le sujet au centre de l'ordre du jour européen et consolidant les politiques existantes. Le Traité détermine les objectifs spécifiques et les instruments de lutte contre la drogue sous les titres de : Santé publique, Politique étrangère et de sécurité commune, et Coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. En juin 1997, le Traité d'Amsterdam a encore renforcé ces dispositions. Depuis 1990, des plans d'actions européens de lutte contre la drogue ont été régulièrement établis.

UN MOT DU DIRECTEUR

Dans l'Europe d'aujourd'hui où les drogues sont un sujet d'inquiétude important pour tous les citoyens, pourquoi la fiabilité de l'information sur le sujet est-elle si importante et en quoi fait-elle la différence ?

Avant que l'Observatoire n'existe, les informations sur les drogues en Europe étaient dispersées, variables et contradictoires, vouant à l'échec toute tentative de tracer une image précise et fiable de l'étendue du phénomène de la drogue sur laquelle fonder une action concertée des États membres et de la Communauté. Il résultait de cette situation que les politiques au niveau national et européen étaient davantage fondées sur des spéculations que sur des faits réels.

Grace à la mise à disposition d'"une information objective, fiable et comparable", l'Observatoire a pour objectif de communiquer à son audience une image claire et détaillée du phénomène de la drogue dans l'Union européenne. Cette information est vitale dans la mesure où, sans une claire compréhension du phénomène dans toute sa complexité, il est difficilement possible d'espérer clarifier et renforcer les processus de prise de décision. Une information fiable au niveau des États membres est en elle-même un pas en avant politique.

En dépit d'approches nationales différentes du phénomène de la drogue et de systèmes d'information variés, des points de référence clairs et des dénominateurs communs commencent à présent à émerger. L'amélioration des méthodes de comparaison des données entre les États membres a été l'une des priorités de l'Observatoire depuis sa création et, bien qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, des progrès ont été réalisés permettant d'enregistrer des bénéfices certains.

La création de l'OEDT incarne une décision politique majeure d'élaborer des politiques relatives aux drogues fondées sur des résultats techniques et scientifiques. En ce sens, l'Observatoire devient tout à la fois un point de référence indispensable dans les processus de prise de décision à long terme en matière de drogues, le référentiel de l'information documentaire sur le sujet et un centre international d'excellence.

Georges Estievenart
Directeur

MISSION

OBJECTIFS

L'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies a été créé pour apporter à la Communauté et à ses États membres "des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et des toxicomanies et leurs conséquences". Les informations statistiques, documentaires et techniques traitées ou produites par l'Observatoire fournissent à son audience une image d'ensemble sur le phénomène des drogues en Europe. L'Observatoire travaille uniquement dans le domaine de l'information.

FONCTIONS ET PRIORITÉS

L'Observatoire a pour principales fonctions :

- la collecte et l'analyse des informations existantes sur les drogues ;
- l'amélioration des méthodes de comparaison des données ;
- la diffusion des informations ; et
- la coopération avec les organes et organisations européens et internationaux ainsi qu'avec les pays hors de l'UE.

Les activités de l'Observatoire concernent:

- la demande et la réduction de la demande de drogues ;
- les stratégies et politiques nationales et communautaires ;
- la coopération internationale et la géopolitique de l'offre ;
- le contrôle du commerce des stupéfiants, des substances psychotropes et des produits précurseurs ; et
- les implications du phénomène de la drogue pour les pays producteurs, consommateurs et de transit.

PARTENAIRES

REITOX, un réseau européen sur les drogues

L'OEDT n'agit pas de façon isolée mais coordonne un réseau de 15 centres d'information, ou Points focaux nationaux, situés dans chacun des États membres. Avec le Point focal de la Commission européenne, ces centres constituent le REITOX, Réseau Européen d'Information sur les Drogues et les Toxicomanies. À travers son propre réseau humain et son système informatique autonome, le REITOX relie les institutions de l'Union européenne, les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), les organisations internationales, les centres nationaux spécialisés et les réseaux d'information sur les drogues. Dans le cadre de la préparation du *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne*, les Points focaux nationaux collectent chaque année des données provenant des unités d'observation de la drogue dans leur propre pays ainsi que d'organes spécialisés sélectionnés, gouvernementaux et non gouvernementaux. Les Points focaux constituent l'axe central autour duquel s'organisent les travaux de l'Observatoire.

PARTENAIRES EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'Observatoire coopère avec plusieurs organes européens, notamment les institutions et agences de l'Union européenne, les centres spécialisés et les ONG. Il collabore également avec six organisations européennes et internationales :

- le Programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues (PNUCID) ;
- le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe;
- l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ;
- l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) ;
- Europol ; et
- Interpol.

En mars 1998, l'Observatoire a signé son premier Protocole d'accord avec une organisation internationale, le PNUCID. Cette démarche a renforcé la coopération entre les deux organismes et représente un pas important dans les efforts menés aux niveaux national, européen et international pour lutter contre le phénomène global de la drogue. Depuis février 1995, le PNUCID, le Groupe Pompidou, et l'OMS ont participé aux réunions du Conseil d'administration de l'Observatoire en qualité d'observateur.

AU-DELÀ DE L'UNION EUROPÉENNE

Bien que l'Observatoire soit essentiellement centré sur l'Europe, il fournit également des informations au niveau mondial sur le phénomène de la drogue en Europe et participe aux événements et programmes prévus dans le monde entier. Conformément aux termes de son règlement fondateur, l'Observatoire est ouvert aux pays qui ne font pas partie de l'UE, disposition qui permet à ces "pays tiers" de participer en qualité d'observateurs aux travaux de l'Observatoire. Depuis sa création, l'Observatoire a tissé des liens étroits avec les Pays d'Europe Centrale et Orientale, notamment en aidant à créer des Points focaux dans cette région. Des relations avec l'Amérique latine ont également été établies pour explorer des domaines d'intérêt commun et les possibilités d'échange d'informations et d'expérience. En 1998, l'Observatoire a organisé son premier Forum informel sur la drogue, entre les États-Unis et l'Union européenne, pour examiner les stratégies des deux côtés de l'Atlantique et discuter des perspectives mutuelles en matière de politiques contre les drogues.

PROGRAMMES DE TRAVAIL

Tous les trois ans, le Conseil d'administration de l'OEDT adopte un Programme de travail triennal. Chaque année, il adopte également un Programme de travail annuels et un budget.

Les trois premières années (1995–97)

Dans le cadre de son premier Programme de travail triennal, l'OEDT s'est consacré à la demande de drogue et de la réduction de cette demande. Dans le domaine de l'épidémiologie, ses priorités sont allées à l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des informations épidémiologiques sur les drogues, à l'évaluation de la prévalence de la consommation problématique de drogues en Europe, et à l'analyse des conséquences pour la santé. Dans le domaine de la réduction de la demande, la promotion de l'évaluation scientifique de la prévention et l'établissement d'un système d'information sur les activités de la réduction de la demande de drogues arrivaient en tête de l'ordre du jour.

Le deuxième Programme de travail triennal (1998–2000)

Ce deuxième Programme de travail triennal développe les réalisations du premier en centrant ses efforts sur six objectifs principaux :

- consolider et améliorer des systèmes d'information épidémiologiques et de réduction de la demande sur la base d'ensembles de données définis ;
- consolider et renforcer du réseau REITOX des Points focaux nationaux ;
- améliorer et développer des méthodes de collecte de données fiables et comparables, mettre en place de cinq indicateurs-clé harmonisés en matière de prévalence et de conséquences sur la santé, et promotion de l'évaluation scientifique des activités de réduction de la demande ;
- améliorer la qualité du *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne*, accroître la visibilité des travaux de l'OEDT et du réseau REITOX et améliorer la diffusion des informations collectées et produites par l'Observatoire ;
- développer une coopération structurée avec les partenaires internationaux de l'Observatoire et les pays tiers et garantir de la complémentarité des programmes et activités de l'UE en évitant toute redondance des travaux ; et
- développer des instruments et des méthodologies visant à comparer les interventions, la législation, les stratégies et les politiques de l'UE (y compris une évaluation cout/efficacité).

PUBLICATIONS

Les publications de l'OEDT sont présentées annuellement dans son Catalogue des publications qui indique également comment passer commande dans le monde. On peut citer :

- *Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne*, vue d'ensemble unique et essentielle des questions liées à la drogue en Europe.
- *Report on European Union Drug Information Structures and Sources (Rapport sur les sources et les structures d'information sur la drogue dans l'Union européenne)*, volume associé au *Rapport annuel* qui explique comment les données sont analysées et traitées.
- *Rapport général d'activités*, compte rendu annuel détaillé des travaux de l'OEDT qui ont fait l'objet de son programme de travail annuel.
- *DrugNet Europe*, lettre d'information bimestrielle qui informe régulièrement des activités de l'Observatoire.
- *Scientific Monographs (Monographies scientifiques)*, série spécialisée destinée à la communauté scientifique et académique, aux organisations européennes et internationales ainsi qu'à la presse scientifique spécialisée.
- *Insights*, série de livres de petit format qui communiquent les résultats des travaux de recherche de l'Observatoire ou qui couvrent les "sujets délicats" en réponse à des demandes des institutions ou du public.

- *Manuals (Manuels)*, série de guides pratiques sur les thèmes liés à la drogue comme les *Guidelines for the Evaluation of Drug Prevention (Lignes directrices pour l'évaluation de la prévention de la toxicomanie)*.
- *European Union Legal Texts on Drugs (Textes législatifs de l'Union européenne relatifs aux drogues)*, un CD-ROM unique en son genre contenant plus de 300 actes législatifs de l'EU concernant les drogues, apportant aux États membres, aux autres organes, aux professionnels, aux journalistes et au public en général, une vue d'ensemble pratique des stratégies et politiques, ainsi que de la législation connexe adoptée depuis la fin des années 80.

SITE WEB

Le site web de l'OEDT – dont l'adresse est <http://www.emcdda.org> – a été conçu et développé dans un but de clarté et d'accès facile. Il contient des informations complètes sur tous les aspects de l'Observatoire et de ses productions, depuis ses origines et sa structure administrative jusqu'à ses programmes de travail en épidémiologie, dans le domaine de la réduction de la demande ou dans le cadre du réseau REITOX. En outre, le site comprend : le texte intégral des publications (ou un résumé de celles-ci) et des informations pour passer commande, la liste complète des personnes à contacter ainsi que les liens des Points focaux REITOX et d'autres sites web associés.

DOCUMENTATION

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) de l'OEDT est constitué d'une librairie spécialisée et d'un service d'information électronique lié au REITOX. Sa base de données bibliographique contient plus de 2 700 documents dont les rapports techniques et scientifiques de l'OEDT, les *Rapports nationaux* établis par les Points focaux du REITOX et les documents publiés par les institutions de l'Union européenne. Le CDI, en coopération avec les Points focaux, a développé une "bibliothèque virtuelle" accessible par internet qui constitue une avancée dans la création d'un réseau d'informations pan-européen sur les drogues et les toxicomanies. Le CDI fournit les informations nécessaires à l'OEDT, à ses partenaires et aux autres utilisateurs.

LÉGISLATION

En réponse à l'intérêt croissant manifesté pour la législation et les politiques en matière de drogues en Europe, l'OEDT étudie la possibilité de développer une base de données juridiques, accessible à travers son site *web*. Il améliore et développe également les informations juridiques contenues dans ses publications et prépare des travaux spécifiques portant sur des questions légales.

INDICATEURS-CLÉ EN EPIDEMIOLOGIE

L'OEDT développe un ensemble d'indicateurs épidémiologiques afin d'être en mesure de produire des informations sur l'usage de drogue, dans l'Union européenne, qui soient standardisées et comparables. Cinq indicateurs-clé font actuellement l'objet d'un travail:

- demandes de traitement des usagers de drogue ;
- décès liés à la drogue et de la mortalité des usagers de drogue ;
- maladies infectieuses chez les usagers de drogue par voie intraveineuse ;
- usage de drogue en population générale ; et
- estimations de la prévalence des usages de drogue plus problématiques.

SYSTEME D'ALERTE PRÉCOCE SUR LES NOUVELLES DROGUES SYNTHÉTIQUES

Le 16 juin 1997, l'OEDT s'est vu assigner un rôle clé dans la détection et l'évaluation des nouvelles drogues synthétiques dans l'Union européenne, dans le cadre d'une action commune adoptée officiellement à Bruxelles par le Conseil de l'Union européenne. Cette action établit un système d'alerte précoce qui identifie les nouvelles drogues synthétiques, fournit un système d'évaluation des risques qu'elles présentent et prévoit un processus de décision visant à placer ces produits sous contrôle dans les États membres de l'UE.

ECHANGE SUR LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA DEMANDE DE DROGUES (EDDRA)

Ce système d'information est une base de données, disponible sur le site web de l'OEDT, qui contient des informations détaillées sur les activités de réduction de la demande dans l'Union européenne. EDDRA vise à répondre aux besoins d'information des praticiens et des décideurs politiques qui sont impliqués dans la planification et la mise en œuvre d'actions de réduction de la demande, et propose des informations sur des programmes développés dans ce domaine dans tous les États membres de l'UE.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'OEDT est constitué d'un représentant de chaque État membre de l'UE, de deux représentants de la Commission européenne et de deux scientifiques spécialisés dans le domaine de la drogue, désignés par le Parlement européen. Le Conseil adopte les programmes de travail de l'OEDT en consultation avec le Comité scientifique et la Commission européenne. Le président et le vice-président du Conseil sont élus pour un mandat de trois ans.

COMITE SCIENTIFIQUE

Le Comité scientifique est constitué d'un seul représentant de chaque État membre de l'UE, bien que le Conseil d'administration puisse élire jusqu'à six autres membres. Le Comité donne son avis sur toutes matières scientifiques concernant les activités de l'Observatoire que le Conseil d'administration ou le Directeur lui soumet. Le président et le vice-président du Comité sont élus pour un mandat de trois ans.

SIEGE DE L'OEDT

L'administration quotidienne de l'OEDT est assurée par une équipe de 50 personnes qui travaillent au siège de l'agence à Lisbonne. Le personnel est réparti entre la direction qui comprend une section spéciale travaillant sur les nouvelles drogues synthétiques, et cinq départements : épidémiologie ; réduction de la demande ; coordination REITOX ; stratégies de l'information et moyens de communication ; et administration, finances et logistique.

LE BUDGET

L'OEDT s'appuie sur les crédits de la ligne budgétaire B3-441 du budget général de l'Union européenne. En 1995, au début du programme de travail triennal (1995–97), le budget de l'Observatoire s'élevait à MECU 5,35. En 1998, au début du deuxième programme de travail triennal (1998–2000), le budget était de MECU 7,60.

Pour toutes informations complémentaires, prière de contacter :
Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies
Rua da Cruz de Santa Apolónia, 23–25
PT-1149-045 Lisbonne
Portugal

Tél: ++ 351 1 811 3000
Fax: ++ 351 1 813 1711
e-mail: info@emcdda.org
<http://www.emcdda.org>

Version originale : anglais.

Traduction : Centre de traduction des organes de l'Union européenne.